

LETTRE A LA REDACTION

Et si la non-politique était de fait "la" politique luxembourgeoise?

Concerne l'article "Migration - La non-politique" de Richard Graf (WOXX du 20.07.) "On aura réglé des cas, mais on est loin d'avoir réglé le problème" ...

... et d'y citer les réticences lors de l'introduction du droit de vote aux communautaires, la loi sur la nationalité et la régularisation des sans-papiers.

Trois ministres, Justice, Travail, Famille, tiennent conférence de presse pour annoncer la régularisation, dite large et chaleureuse, alors qu'au moment du vote de la

motion à la Chambre des Députés, la Plate-Forme avait déjà mis le doigt sur le fait que la procédure envisagée allait exclure environ 3.000 personnes.

La majorité parlementaire veut vendre la loi sur la nationalité comme ouverture large, faisant état de l'abaissement de la durée de résidence de 10 à 5 années, alors que

d'après le calcul de l'ASTI, il ne reste qu'une réduction effective de deux ans.

Les Commissions Consultatives des Etrangers (CCE) fonctionnent, ou faudrait-il dire, ronronnent ci et là, tant bien que mal.

Le Conseil National des Etrangers (CNE) n'ayant jamais pris son envol, ne peut

qu'être qualifié de mort, ou du moins, de moribond.

La non-politique consiste à faire croire aux gens de bonne volonté, que l'on les prend au sérieux, que l'on s'affaire, que l'on s'active. Alors au cas par cas, si la pression se fait trop sentir, soit de la part des contribuables, soit de la part de Bruxelles, l'on crée, installe, décide, tel accès à la fonction publique, telle autorisation de séjour, tel droit de vote, tel CNE, telles CCE, telle loi sur la nationalité, telle régularisation. Gageons que sous peu on pourra ajouter à cette liste, l'entrée de séjour aux ressortissants des pays adhérant prochainement l'Union Européenne, le droit de vote aux législatives ...

Quelle activité, quelle ouverture, quelle chaleur humaine, dirons les uns. Je me rangerais du côté des attendons-voir de lire les détails.

Pour le droit de vote aux Chambres Professionnelles, il a fallu un arrêt de la Cour de Justice Européenne. Pour le droit de vote communal, une décision de la Commission Européenne. L'accès à la fonction publique grouille de réserves, appliquées à la lettre tant par l'Etat que par les communes. L'accès aux études des non-communautaires dépend d'une caution de 100.000 LUF, pour ne citer que cet écueil financier qui exclut d'emblée les démunis, alors que l'on vante cette autorisation comme aide au développement. D'ailleurs, une fois les études terminées ou raté son examen, ordre impératif de quitter le Grand-Duché est prononcé.

Vais-je évoquer pour la énième fois les obstacles du droit de vote communal, vais-je rappeler aux responsables politiques, toutes tendances confondues, leurs promesses de rendre l'accès au droit de vote actif et passif plus facile et attrayant?

Le CNE n'ayant même pas été entendu en son avis avant le vote de la loi sur la nationalité, faut-il encore perdre un mot sur cette institution à ranger définitivement sous "farces et attrapes" ?

Les CCE s'occupant, pour celles qui se réunissent encore, à longueur d'année de l'organisation de leur fête de l'amitié, mais dont les Conseils échevinaux ne se souviennent qu'avec horreur lors de leur mise en place, la semaine après les élections communales, pour les oublier ensuite pendant les six années de leur mandat.

La loi sur la nationalité qui aurait prêté à merveille à une discussion large sur notre politique d'immigration et d'intégration, se veut ouvrir les portes aux "étrangers", pour en installer une nouvelle par son volet linguistique. D'ailleurs le terme d'assimilation utilisé à l'exposé des motifs du projet de loi laissait

entrevoir à qui n'était pas complètement aveugle, les idées conservatrices de ses rédacteurs.

Et que dire de la régularisation, "allouée" après un long combat de la Plate-Forme, ne reposant sur aucun texte législatif (certainement une première dans notre système démocratique), divisant sans-papiers et demandeurs d'asile, plaçant délibérément la barre si haute qu'elle exclut dès le début des milliers de réfugiés, des centaines de personnes sans passeport valide. Une régularisation dont le seul papier écrit était une lettre à l'éditeur (!!) du Ministre du Travail, sachant que les personnes concernées ne lisaient certainement pas le courrier des lecteurs de nos journaux.

La régularisation, la politique du cas par cas en soi. L'aboutissement (provisoire?) d'une politique qui ne prévoit point, mais qui pilote à vue, qui se laisse guider par ses fonctionnaires.

Le premier ministre, après avoir lancé le pavé dans la mare, concernant les 700.000 habitants, recule devant l'idée d'une "table ronde sur l'avenir du pays", d'une consultation large et démocratique. Mais peut-être a-t-il raison au vu des "résultats concrets" de maints débats d'orientation qui n'ont abouti à rien, sinon à des dossiers bien remplis de bonnes intentions.

Alors que penser de la nouvelle commission "Immigration" de la Chambre des Députés? Aura-t-elle le poids, la force, l'imagination, le courage, de dépasser les sermons du dimanche, les lapalissades de l'intégration tellement bien réussie de "nos" italiens? Va-t-elle enfin esquissier une politique prenant au sérieux les autochtones et les allochtones, se souciant d'un vivre ensemble démocratique, d'une politique globale, n'oubliant pas, soit dit en passant, le dossier traînant depuis des décennies de l'éducation? Ou pourra-t-on ranger ses écrits dans la longue liste des dossiers "Resté sans suite", de peur de se couer et de faire bouger notre petite communauté luxembourgeoise, si fière de l'être, mais de l'être à côté des et non avec les immigrés?

Au lieu de considérer l'immigration comme posant problèmes à régler au cas par cas, essayons de voir les solutions. Il est bien plus gai de fêter les résultats de telles solutions que de se casser la tête face aux problèmes.

Il n'y a pas de problèmes; il n'y a que des solutions. L'esprit de l'homme invente ensuite le problème.
(André Gide)

Jean Lichtfous

COURRIER DES LECTEURS/TRICES

Monsieur Frieden, pouvez-vous encore dormir en paix?

Témoignage sur les conditions de l'expulsion, au Foyer Don Bosco, le jeudi 2 août, d'une famille albanaise, le père, la mère et leurs deux garçons de 10 et 4 ans.

Je tiens ces renseignements d'un témoin, une femme enceinte, qui a été la seule à assister à la scène. Alors que tous les autres résidents s'étaient dispersés par crainte de représailles, les forces de l'ordre lui ayant précisé qu'elle n'avait rien à craindre, étant donné son état. La police s'est présentée à six heures et demi du matin, dans le hall-dortoir du Foyer, où sont entassées quatre ou cinq familles. Ils ont sommé la famille albanaise de les suivre et, malgré les cris de la mère de famille, leur ont passé les menottes et les ont emmenés de force. D'après les dires du témoin, une dame qui accompagnait les policiers n'a pu

retenir ses larmes. N'oublions pas que nous sommes en l'an 2001. En entendant ça, je n'ai pu m'empêcher de penser aux déclarations faites par Monsieur le Ministre de la Justice, ces deux ou trois derniers mois, que personne ne serait renvoyé de force dans son pays, comme cela avait été le cas le 4 juillet 2000. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le 25 avril de cette année, a enjoint les Etats membres de ne pas rapatrier de force des personnes exposées à un risque. Qu'en est-il de tout cela?

Il est inadmissible que de telles exactions aient lieu dans notre pays dit "démocratique" et j'en appelle à tous ceux qui pensent comme moi, pour être vigilants et solidaires. Nous devons entreprendre une action immédiatement afin que le refoulement scandaleux de ces derniers jours ne se reproduise pas, avant que toutes les situations n'aient été étudiées au "cas par cas", comme l'ont promis les ministres concernés. Je suis moi-même immigrée, mariée à un Luxembourgeois depuis quarante-cinq ans. Vous pouvez me joindre au 43 35 84.

Même si le statut de réfugié leur a été refusé, Monsieur le Ministre de la Justice les a fait expulser tout en sachant très bien que ces personnes sont gravement menacées. C'est contraire aux Droits de l'Homme et nous ne pouvons l'accepter.

Janine Nimax,
Professeuse Agrégée Honoraire

Polizei-Container gegenüber dem LTMA-Standort im PED

Da die Kriminalität im Dreiländereck im "Pôle Européen de Développement" (PED) (zukünftiger Standort des neuen LTMA !!!) so leicht nicht in den Griff zu bekommen ist, hat sich die Polizei Gedanken darüber gemacht, wie man diesem Phänomen begegnen kann.

Und seit Montag, dem 24. Juli 2001, steht kurz hinter dem Kreisverkehr "Porte de Lamadelaine" am Eingang des PED ein permanenter Polizeiposten. Also direkt gegenüber dem Standort für unser neues Lyzeum!



Wieso? Der Polizeiposten "Porte de Lamadelaine" ist eine Reaktion auf die verstärkte Bandenkriminalität, die rund um den PED festgestellt wurde. Statistisch gesehen ist die Kriminalität in der Gemeinde Pétingen doppelt so hoch wie in Gemeinden, die sich nicht in Grenznähe befinden. Dies liegt eindeutig an den Fluchtmöglichkeiten an der Dreiländergrenze.

Man sieht also. Ein idealer Standort für ein Lyzeum! Was kann spannender sein als dramatische Verfolgungsjagden quer durch das Areal einer Schule? Das ist eine erstklassige Ablenkung vom monotonen Unterricht. Und wenn dann das Ganze sich auch noch in den Pausen abspielt, gekoppelt mit kecken Schießorgeln und dreisten Helikoptereinsätzen, so kann sich kein Schüler mehr über Langeweile beklagen. Und obendrein sorgen unser Innenminister und der waghalsige Pétinger Bürgermeister für ihre Sicherheit mit einem netten, kleinen Polizeicontainer (Schüler lieben ja bekanntlich Container!).

Wir freuen uns riesig auf unsere neue Schule inmitten des "unsichersten" (sic) Gebietes des Landes.

das Lehrerkomitee des LTMA-Pétingen